



mission
Opérationnelle
transfrontalière

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNEE 2005

MISSION OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE
38, RUE DES BOURDONNAIS – 75001 PARIS, FRANCE
TEL : +33 (0)1 55 80 56 80 – FAX : +33 (0)1 42 33 57 00
MOT@MOT.ASSO.FR – WWW.ESPACES-TRANSFRONTALIERS.ORG

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
PARTIE I : VIE DE L'ASSOCIATION	6
I.1 LES INSTANCES	6
I.2 LES ADHERENTS	7
I.3 LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES FONDATEURS	9
I.3.1 DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'AMENAGEMENT ET A LA COMPETITIVITE DES TERRITOIRES (DIACT)	9
I.3.2 CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	9
I.3.3 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	10
I.4 LE PARTENARIAT AVEC LES AUTRES MINISTERES	10
I.4.1 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	10
I.4.2 MINISTERE DE L'INTERIEUR	11
I.4.3 PREMIER MINISTRE.....	11
I.5 AUTRES PARTENARIATS	11
I.5.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT SUR LA COOPERATION DECENTRALISEE	11
I.5.2 REFLEXION STRATEGIQUE SUR LE PARTENARIAT AVEC LES REGIONS	12
I.5.3 PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE.....	12
I.5.4 AVIS SUR LE PROJET DE REGLEMENT COMMUNAUTAIRE « GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION TERRITORIALE »	12
PARTIE II : ASSISTANCE OPERATIONNELLE AUX PROJETS.....	13
II.1 ESPACE FRANCO-VALDO GENEVOIS	13
II.1.1 PROJET « RECTANGLE D'OR »	13
II.1.2 PROJET « ETOILE ANNEMASSE GENEVE »	13
II.2 EURO-INSTITUT ATLANTIQUE-PYRENEES	14
II.3 STRUCTURATION JURIDIQUE DE L'ESPACE MONT-BLANC.....	14
II.4 INTERVENTION POUR THIERACHE HAINAUT	14
II.5 DOSSIER EN PREPARATION	15
II.5.1 STRUCTURATION JURIDIQUE DE LA CONFERENCE DES HAUTES VALLEES.....	15
PARTIE III : COMMUNICATION ET MISE EN RESEAU.....	16
III.1 OUTILS DE MISE EN RESEAU	16
III.1.1 NEWSLETTER « L'ACTUALITE TRANSFRONTALIERE »	16
III.1.2 LETTRE « ESPACES TRANSFRONTALIERS »	16
III.1.3 CAHIER THEMATIQUE « L'INTERCOMMUNALITE TRANSFRONTALIERE »	17
III.1.4 SITE INTERNET	17
III.1.5 ALIMENTATION DU FONDS CARTOGRAPHIQUE ET PREPARATION DE LA REEDITION DE L'ATLAS	18

III.2 SEMINAIRES D'ÉCHANGE DE PRATIQUES	19
III.2.1 JOURNEES D'INFORMATIONS ET D'ÉCHANGES « LES SOLIDARITES TRANSFRONTALIERES »	19
III.2.2 JOURNEE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES SUR LA COOPERATION CULTURELLE TRANSFRONTALIERE	19
III.2.3 SEMINAIRE SUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TRANSFRONTALIER	20
III.3 INFORMATION ET FORMATION.....	20
III.3.1 DIFFUSION D'INFORMATIONS AU RESEAU	20
III.3.2 INTERVENTION DANS DES UNIVERSITES, COLLOQUES ET FORMATIONS DIVERSES	21
 PARTIE IV : AIDE A LA DEFINITION DE STRATEGIES D'ENSEMBLE	 22
IV.1 ETUDE SUR LES SOLIDARITES TRANSFRONTALIERES.....	22
IV.2 APPEL A COOPERATION METROPOLITAINE (DIACT)	22
IV.2.1 INSTRUCTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE POUR LE JURY	22
IV.2.2 MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DES SITES LAUREATS	23
IV.3 ETUDE SUR LES TRANSPORTS PUBLICS TRANSFRONTALIERS	25
IV.4 ETUDE SUR LES PROBLEMATIQUES FONCIERES ET IMMOBILIERES DANS LES AGGLOMERATIONS TRANSFRONTALIERES DE GENEVE ET DE BÂLE ...	25
 PARTIE V : PROJETS EUROPEENS.....	 27
V.1 PROJET DE COOPERATION MARITIME – COOPMAR	27
V.1.1 CREATION D'UN RESEAU DE RECHERCHE ET DE METHODOLOGIE SUR LES ESPACES DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE MARITIME DE PROXIMITE	27
V.1.2 DIFFICULTES RENCONTREES ET DEPROGRAMMATION.....	27
V.2 PROJET RELATIF A LA FORMATION – INTERFORM	28
V.2.1 LES OBJECTIFS ET AXES D'INTERVENTION DU RESEAU EUROPEEN DE FORMATION ET DE RECHERCHE SUR LES PRATIQUES TRANSFRONTALIERES	28
V.2.2 PARTENARIAT, DUREE ET FINANCEMENT	28
V.2.3 PREMIERS « ENTRETIENS DU TRANSFRONTALIER »	29
V.3 ELABORATION D'UN GUIDE SUR LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE POUR LE CONSEIL DE L'EUROPE	29
 RESUMÉ	 31
 ANNEXES	 33

INTRODUCTION

La Mission Opérationnelle Transfrontalière Un outil évolutif au service des porteurs de projets

Les origines et le fonctionnement

En 1996, l'Etat, ayant dressé un premier bilan de la coopération transfrontalière entre la France et ses pays voisins, constatait que les fonds communautaires (notamment INTERREG) étaient peu ou mal utilisés. Une enquête réalisée auprès des porteurs de projets a mis en évidence alors leur besoin d'une assistance opérationnelle.

C'est pourquoi, en avril 1997, à l'initiative de la DIACT (ex DATAR) et avec le soutien de la Caisse des dépôts et consignations et du Ministère de l'Equipement, un Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) a créé la Mission Opérationnelle Transfrontalière sous la forme dans un premier temps d'une coordination interministérielle.

Le colloque « Les projets transfrontaliers dans la construction européenne » organisé à Strasbourg en janvier 1998, a permis à la MOT de se positionner comme une plate-forme d'échanges pour les acteurs de la coopération. Elle est ainsi devenue également une association chargée de mettre en réseau les porteurs de projets. Cette double légitimité de la MOT (Comité de pilotage interministériel et association) lui donne l'avantage de pouvoir favoriser un dialogue permanent entre les autorités nationales et communautaires et les porteurs de projets locaux.

Les missions

Depuis sa création, les demandes traitées se sont diversifiées mais l'objectif reste le même : faciliter la réalisation de projets transfrontaliers initiés par l'Etat et les collectivités territoriales et permettre une meilleure utilisation des fonds européens, notamment du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) issu du Programme d'Initiative Communautaire INTERREG.

- **L'assistance opérationnelle aux porteurs de projets**

L'assistance opérationnelle est le principal métier de la MOT qui répond aux sollicitations de ses adhérents en les aidant dans la réalisation de leurs projets transfrontaliers. Son apport se décline selon trois modes :

- faire connaître, valoriser les pratiques et favoriser leur transfert,
- mobiliser les ressources des partenaires fondateurs : compétences, moyens financiers des réseaux DIACT, CDC, Ministères de l'Equipement, des Affaires étrangères, de l'Intérieur...,
- apporter une expertise en fonction des besoins exprimés.

La Mission adapte pour chaque intervention son expertise aux réalités du terrain, en constituant des équipes de travail pluridisciplinaires et plurinationales dans lesquelles sont assemblées les compétences techniques utiles en fonction des projets traités ainsi que des régions et pays concernés.

- **La mise en réseau des acteurs**

Le rôle de mise en réseau transparait dans toutes les activités de la MOT. L'association regroupe des collectivités territoriales (communes, groupements de communes, départements, régions), des grandes entreprises, des associations, des structures transfrontalières...

La mise en réseau est basée notamment sur la diffusion de l'information, l'échange de bonnes pratiques et le transfert de savoir-faire. Elle se décline en plusieurs outils :

La lettre « Espaces transfrontaliers », premier outil d'information trimestriel créé en décembre 1997, traite des grands événements du réseau et fait le point sur un sujet ou une thématique d'actualité.

La newsletter « L'actualité transfrontalière », créée en 2004, informe chaque mois de l'actualité de la coopération transfrontalière ; elle est traduite depuis l'année 2005 en anglais ainsi que dans une autre langue européenne (allemand, espagnol, italien).

Les cahiers thématiques rendent compte de manière approfondie des études et recherches menées par la MOT sur un thème précis (santé, intercommunalité, transport...). Ils permettent ainsi de valoriser et de capitaliser les travaux de la MOT en les confrontant à la pratique et en les rendant plus accessibles.

Le site Internet www.espaces-transfrontaliers.org mis en place en 2001 est devenu un outil de référence dans le domaine du transfrontalier. Il donne accès à d'importantes bases de données documentaires, cartographique, juridique, de projets transfrontaliers, etc. Il permet également la diffusion des publications de la MOT et favorise la mise en réseau des acteurs. Il a été enrichi en 2005 de versions anglaise, allemande, espagnole et italienne.

L'atlas et le fonds cartographique permettent d'identifier géographiquement des thématiques telles que les migrations alternantes, le chômage, les espaces naturels protégés, les transports, les agglomérations transfrontalières...

Un fonds juridique et documentaire a été constitué et est accessible sur le site Internet.

Les colloques et séminaires permettent aux acteurs d'échanger sur les problématiques communes, de partager expériences et bonnes pratiques et de faire reconnaître la MOT comme un partenaire à part entière des instances nationales et communautaires.

- **L'aide à la définition de stratégies d'ensemble en matière transfrontalière**

Cet axe d'intervention vise à faire évoluer les politiques et le cadre législatif au niveau national en matière de coopération transfrontalière. Le positionnement de la MOT lui permet à la fois de faire remonter les besoins et les propositions des sites transfrontaliers et de faire redescendre les orientations des autorités nationales. Ce rôle d'interface de la MOT en fait un outil original.

Cette mission d'aide à la définition de stratégies d'ensemble répond à des demandes émanant de l'Etat mais aussi des acteurs locaux et se traduit par des recherches sur des thématiques transversales menées par l'équipe de la MOT sur des thèmes aussi divers que les projets de territoire transfrontaliers (agglomérations, pays, espaces naturels), le développement économique, les transports, la coopération sanitaire...

Enfin, la MOT est aussi amenée, pour faciliter l'exercice de la coopération transfrontalière, à faire des propositions d'évolution législative. Les deux amendements qu'elle a proposés à la Loi Solidarité et Renouveau Urbains ont permis des avancées significatives : grâce à eux, les documents d'urbanisme applicables aux territoires transfrontaliers prennent en compte l'occupation des sols dans les territoires des Etats limitrophes et il est possible aujourd'hui de créer des SEM Locales véritablement transfrontalières. De même, la MOT a réussi en 2004, à initier et à faire porter un amendement permettant d'introduire la notion de « district européen » dans la Loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités locales.

- **Les projets européens**

L'année 2005 a vu la concrétisation du projet INTERFORM qui aura permis de créer un réseau européen de formation et de recherche sur les pratiques transfrontalières dont la MOT est chef de file. Ce projet, initié en 2004, est financé dans le cadre du programme européen d'assistance technique INTERACT (cf. V.2).

PARTIE I : VIE DE L'ASSOCIATION

I.1 LES INSTANCES

En 2005, l'Assemblée Générale de la MOT s'est tenue le 16 juin à Bayonne, à l'invitation de l'un de ses adhérents, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et de son président Jean-Jacques LASSERRE. L'Assemblée Générale a notamment voté les objectifs pour l'année 2005 ainsi que les nouveaux objectifs généraux de la Mission pour la période 2005-2007 (cf. Annexes 1 et 2). Ceux-ci se basent sur les orientations stratégiques résultant de l'évaluation de la Mission Opérationnelle Transfrontalière en 2004. Sur la base de ces objectifs, l'Assemblée Générale a également procédé au vote d'une augmentation des cotisations pour les années 2006-2008. Par ailleurs, l'Assemblée Générale a été marquée par les élections du Bureau et du Conseil d'Administration pour les trois années à venir. Le Bureau a été réélu unanimement et le Conseil d'Administration s'est élargi au site transfrontalier de Saar/Moselle.

Depuis 2004, cet événement est précédé d'une conférence-débat organisée la veille et devenue un moment fort des travaux et instances de la MOT. Cette conférence a permis en 2005 d'échanger entre les membres du réseau et les acteurs locaux de la coopération franco-espagnole et d'évoquer de nombreux projets structurants de ce territoire. Cet événement a également été marqué par la présence d'Alain LAMASSOURE, député européen et vice-président de la MOT, qui a présenté les conclusions de son rapport sur les coopérations transfrontalières.

Trois Conseils d'Administration se sont tenus en 2005 : les 2 février, 16 juin et 19 octobre 2005.

Six bureaux :

Les 2 février, 6 avril et 16 juin avec la composition suivante :

Président : Pierre MAUROY, Président de Lille Métropole Communauté Urbaine

Vice-Président : Alain LAMASSOURE, Vice-Président de l'Agence transfrontalière pour le développement de l'Eurocité basque Bayonne - San Sebastian

Vice-Président : Jean-Claude GUIBAL, Député-Maire de Menton, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

Trésorier : Philippe SERIZIER, Caisse des dépôts et consignations

Secrétaire : Christiane ECKERT, Adjointe au Maire de Mulhouse

Directeur : Jacques HOUBART

Les 13 septembre, 19 octobre et 7 décembre 2005 avec la même composition excepté Philippe SERIZIER qui a été remplacé en cours d'année par Laurent BERCHE, puis par Jean-Marc GARNIER de la Caisse des dépôts et consignations.

L'équipe technique

L'équipe s'est tout d'abord élargie avec l'arrivée en janvier 2005 d'un « Chef de projet formation », en charge de l'animation du projet INTERFORM, Anne-Laure LE GOFF, remplacée le 1^{er} avril 2005 par Magalie BERNABE.

Après le départ d'Annabelle FARNE, chargée de mission (communication et réseau) en début d'année, Silvia KECKEIS, arrivée début avril a repris une part de ses attributions, en tant que « Chargée de mission réseau ». Le poste d'« Attachée de communication » occupé par Domitille AYRAL a été reconfiguré en poste de « Chargée de mission à la communication ».

L'équipe technique était ainsi composée pour l'année 2005 d'un directeur, de quatre chargés de mission, d'un chef de projet et d'une assistante de direction. Des entretiens ont eu lieu en fin d'année afin de procéder au recrutement d'un directeur du développement.

I.2 LES ADHERENTS

A la fin de l'année 2005, l'association de la Mission Opérationnelle Transfrontalière comptait 37 adhérents.

Quatre nouveaux organismes sont devenus membres adhérents en 2005 :

- La Communauté de Communes du Briançonnais
- L'association Zukunft SaarMoselle Avenir
- L'association de l'Agglomération Trinationale de Bâle (ATB)
- La Communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur (CANCA)

Deux adhérents ont quitté le réseau, la Conférence Thiérache Hainaut et le Collège Européen de Technologie.

Adhérents potentiels

Au cours de l'année 2005 des adhérents potentiels de diverses catégories ont été identifiés notamment :

- Groupement de communes : Communauté de Communes d'Agglomération Annemassienne (2C2A).
- Collectivités étrangères : Principauté d'Andorre, Région wallonne, Généralité de Catalogne.
- Conseils régionaux : Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées...
- Conseil général : Haut-Rhin.
- Structures transfrontalières : GLCT Pamina, Plate-forme transfrontalière Flandre – Dunkerque – Côte d'Opale.
- Réseau : Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France.
- Entreprises : RFF.

De nombreux contacts ont été pris avec ces structures et des rencontres ont été organisées notamment avec la Principauté d'Andorre, le Conseil Général du Haut Rhin, la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France... Les contacts se poursuivront en 2006 dans la perspective d'une éventuelle adhésion.

I.3 LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES FONDATEURS

I.3.1 Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT)

En 2005, la MOT et la DIACT (ex DATAR) ont signé une nouvelle convention triennale définissant les relations entre les deux structures.

Par ailleurs, la Mission a travaillé tout au long de l'année avec le service « Affaires européennes » de la DIACT dans le cadre de la préparation de la nouvelle période de programmation 2007-2013, concernant notamment l'objectif 3 « Coopération territoriale européenne » et l'outil juridique de structuration, le « Groupement Européen de Coopération Territoriale » (GECT).

En vue de l'Assemblée Générale à Bayonne, la MOT a fourni à la DIACT des éléments de synthèse sur les évolutions du cadre juridique de la coopération transfrontalière (District Européen, Accord de Bruxelles, GECT) et sur l'expérimentation en transfrontalier.

De plus, la Mission a continué de travailler avec la DIACT sur les projets européens pilotés par la MOT dans le cadre d'INTERACT (cf. V.).

Elle a également travaillé avec les services de la DIACT sur la mise en œuvre de l'étude sur les « solidarités transfrontalières » (cf. IV.1) et concernant une mission d'accompagnement des sites transfrontaliers retenus à l'appel à coopération métropolitaine (cf. IV.2).

I.3.2 Caisse des dépôts et consignations

Suite au rapport d'évaluation de la MOT rendu à la fin de l'année 2004, le partenariat entre la MOT et la CDC s'est renforcé, en 2005, sur la base d'une convention triennale reprenant les objectifs¹ de la MOT pour les 3 années à venir. (La Caisse des Dépôts était à l'initiative de ces objectifs établis pour la période 2005-2007).

En tant que trésorier et membre de droit de l'association, la CDC a participé étroitement aux décisions prises lors des instances de la MOT ; elle s'est également associée à une grande partie de ses actions. Le changement, à deux reprises au cours de l'année, du représentant et trésorier, n'a cependant pas facilité le développement d'un partenariat avec les Directions Régionales de la Caisse des Dépôts. La MOT a toutefois préparé en 2005 le recrutement d'un directeur du développement chargé de développer ce partenariat.

On peut plus particulièrement retenir pour l'année 2005 :

- la participation de la CDC aux journées d'information sur les solidarités transfrontalières qui ont eu lieu en février 2005 (cf. III.2.1) ainsi qu'au lancement de l'étude sur le même sujet (cf. IV.1) ;
- la poursuite du partenariat avec le Conseil National des Economies Régionales (CNER) sur le champ du développement économique à travers un séminaire organisé en avril 2005 (cf. III.2.3) ;
- la continuité du dialogue avec les régions par l'intermédiaire de l'Association des Régions de France (ARF) (cf. I.5.2).

¹ Objectifs votés lors de l'Assemblée Générale 2005.

I.3.3 Ministère de l'Équipement

Mission Grosskost

Dans le cadre d'une mission consacrée à la connaissance des territoires français à enjeux (dont les espaces frontaliers), confiée à la députée Arlette GROSSKOST (UMP, Haut-Rhin) par l'ancien Ministre de l'Équipement Gilles DE ROBIEN au printemps 2005, la DIACT a sollicité la MOT pour fournir, à Arlette GROSSKOST et au conseiller diplomatique du ministre sa connaissance des enjeux et besoins des espaces transfrontaliers ainsi qu'un certain nombre d'éléments techniques et stratégiques en lien avec les différentes directions générales du ministère (DGUHC² et DGMT³) avec qui elle est partenaire.

Dans ce contexte, la MOT a participé à plusieurs réunions au cabinet du ministre ainsi qu'à la restitution du rapport qui a eu lieu le 12 mai 2005 au Sénat. Elle a également rédigé le rapport « Construire des bassins de vie traversant les frontières » et sa synthèse en se conformant notamment aux demandes politiques du cabinet du ministre et aux recommandations de l'attaché parlementaire d'Arlette GROSSKOST. Elle a présenté six fiches d'actions pratiques dont deux consacrées au logement et au foncier, trois aux transports et une sur la gouvernance transfrontalière.

Partenariat avec la Direction Générale de la Mer et des Transports (DGMT)

La MOT a suivi les réunions 2005 du groupe de travail mis en place par le Comité Régional Franco-Genevois concernant la création, dans l'agglomération franco-valdo-genevoise, d'une autorité organisatrice des transports transfrontaliers pour l'agglomération franco-valdo-genevoise. Cette démarche, totalement inédite à l'échelle des frontières françaises (cf. étude transports 2002) a permis à la MOT de donner une suite au travail mené sur la libéralisation du cabotage et d'apporter son expertise concernant le cadre juridique applicable.

A noter que l'ensemble des solutions générales dégagées pour cette structure dans le domaine des transports et la méthodologie développée pourront être utilisées sur d'autres territoires transfrontaliers souhaitant mettre en place une démarche ou une structure similaire.

I.4 LE PARTENARIAT AVEC LES AUTRES MINISTÈRES

I.4.1 Ministère des Affaires étrangères

Rapport d'Alain LAMASSOURE sur « Les relations transfrontalières des collectivités locales françaises », mai 2005

La MOT, par la réalisation de l'étude « Décentralisation et intercommunalité transfrontalière » et l'organisation du séminaire sur les « solidarités transfrontalières » en février 2005, auquel Alain LAMASSOURE a participé, a alimenté le contenu du diagnostic et des conclusions de ce rapport commandé à ce dernier en août 2004 par Michel BARNIER, Ministre des Affaires étrangères et Claudie HAIGNERE, Ministre déléguée aux Affaires européennes.

Suite à sa publication, la MOT a également contribué à la diffusion des conclusions et des propositions contenues dans ce rapport, notamment à l'occasion de ses instances et à travers ses différentes publications et autres supports de communication (site Internet).

² Ministère de l'Équipement, Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction

³ Ministère de l'Équipement, Direction Générale de la Mer et des Transports

I.4.2 Ministère de l'Intérieur

La MOT a transmis à la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) les conclusions de son groupe de travail sur l'expérimentation en transfrontalier, en vue de l'intégration de ces problématiques dans la relance de la politique du droit à l'expérimentation.

La MOT a également réfléchi, en lien avec le Ministère de l'Intérieur, aux suites à donner aux préconisations et suggestions faites par Alain LAMASSOURE dans son rapport.

Le Ministère de l'Intérieur est par ailleurs à l'initiative du contact noué entre la MOT et le Conseil de l'Europe, contact qui a abouti à la réalisation d'un guide sur la coopération transfrontalière (cf. V.3).

I.4.3 Premier Ministre

Préparation du sommet franco-espagnol

Dans le cadre de la préparation du sommet franco-espagnol qui a eu lieu à Barcelone le 17 octobre 2005 la MOT a produit une note de contribution consacrée à la coopération transfrontalière franco-espagnole qui a permis de dresser un état de lieux de la coopération de proximité et d'éclairer les spécificités et enjeux propres à cette frontière. Elle a également participé au cabinet du Premier Ministre à toutes les réunions préparatoires.

Note sur la concertation publique en transfrontalier

Toujours à la demande du cabinet du Premier Ministre et dans le cadre de la concertation sur la ligne THT franco-espagnole, la MOT a élaboré une note sur l'organisation de l'information et de la concertation autour des projets transfrontaliers. Cette note définit les niveaux d'information et de concertation en transfrontalier (« information », « consultation », « concertation »...) et rappelle les différentes procédures existantes (« enquête publique », « débat public »...). Elle conclut sur les éléments de méthodologie, en rappelant, notamment, les possibilités :

- de saisir la Commission Nationale du Débat Public et de contacter parallèlement la partie espagnole pour se mettre d'accord sur le cadre, les objectifs et le contenu de la consultation, publique et,
- de créer, si accord, une commission franco-espagnole pour un suivi transfrontalier (chaque autorité compétente organisant les réunions publiques dans son propre pays sur des supports d'informations communs).

I.5 AUTRES PARTENARIATS

I.5.1 Rapport du Conseil d'Etat sur la coopération décentralisée

Partant du constat que le cadre juridique des actions menées par les collectivités territoriales françaises à l'étranger n'est pas encore parfaitement sécurisé, le Conseil d'Etat a rédigé en 2005 un rapport sur la coopération décentralisée, comprenant un chapitre dédié aux outils et au cadre de la coopération transfrontalière. Il a invité la MOT à participer à ses travaux et réunions et lui a demandé de faire part de ses remarques et modifications sur le rapport final.

Suite à ces travaux, la MOT a rencontré un représentant de la Cours des Comptes ayant participé aux travaux du Conseil d'Etat, dans le cadre de la préparation de l'étude « solidarités transfrontalières ».

I.5.2 Réflexion stratégique sur le partenariat avec les régions

Les régions devraient être amenées à jouer un rôle prépondérant dans la nouvelle période de programmation européenne 2007-2013, et ce notamment à propos de l'objectif 3 « Coopération territoriale européenne ». Dans ce cadre et suite au vote, lors de l'Assemblée Générale 2004, d'une résolution visant à engager une réflexion sur la mise en place d'un partenariat avec les régions, une note stratégique sur la place des régions dans le réseau de la MOT a été établie. Les nouveaux objectifs généraux de la MOT (pour 2005-2007) définissent ainsi, parmi les trois orientations principales : « le développement d'un partenariat actif avec les régions » (cf. Annexe 1).

La MOT a donc poursuivi, tout au long de l'année 2005, ses contacts bilatéraux avec différentes régions frontalières comme la Région wallonne, le Conseil Régional de Lorraine, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur...

La Mission a également été, à plusieurs reprises, en contact avec l'Association des Régions de France (ARF). Elle a par exemple participé à une réunion de travail organisée par cette dernière afin de présenter, auprès de nombreux représentants des régions frontalières, son positionnement par rapport à celles-ci. Ces contacts devraient se poursuivre en 2006 afin de mettre en place une coopération, au niveau politique, plus approfondie.

I.5.3 Partenariat avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

L'année 2005 aura permis d'initier un partenariat important avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France. Une étude a été menée par celle-ci permettant de dresser un panorama de la coopération internationale et transfrontalière de l'ensemble des Parcs Naturels Régionaux (PNR) français. Suite à de nombreux échanges entre la Fédération des Parcs et la MOT, cette dernière a pu transcrire ces résultats sur un mode cartographique. Une série de cartes a ainsi été réalisée mettant à jour celles initialement réalisées par la MOT sur la coopération transfrontalière entre espaces naturels protégés. Une première version de ces nouvelles cartes a été présentée au cours du séminaire de juin 2005 consacré à la coopération transfrontalière et internationale des parcs naturels régionaux, organisé par la Fédération.

Ces échanges fructueux entre la MOT et la Fédération des Parcs ont permis de poser les bases d'une coopération plus solide et plus durable à travers la préparation d'une convention de partenariat.

I.5.4 Avis sur le projet de règlement communautaire « Groupement Européen de Coopération Territoriale »

La MOT, à la demande des services des ministères concernés (DIACT, DAEC⁴, DGCL⁵) a apporté son expertise opérationnelle sur la rédaction des différentes versions du projet de règlement communautaire relatif au futur « Groupement Européen de Coopération Territoriale », notamment au regard des questions et enjeux soulevés par le portage des projets transfrontaliers.

⁴ Ministère des Affaires étrangères, Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales

⁵ Ministère de l'Intérieur, Direction générale des collectivités locales

PARTIE II : ASSISTANCE OPERATIONNELLE AUX PROJETS

II.1 ESPACE FRANCO-VALDO GENEVOIS

Entre octobre 2000 et décembre 2003, la Mission Opérationnelle Transfrontalière a été mandataire commun du Canton de Genève et des collectivités françaises limitrophes pour la réalisation de deux projets transfrontaliers (« Rectangle d'Or » et « Etoile Annemasse/Genève ») faisant partie des 10 projets prévus par la Charte d'aménagement franco-valdo-genevoise. Depuis janvier 2004, la MOT conserve un mandat d'assistance générale aux maîtres d'ouvrage sur les questions transfrontalières, lui permettant de faire bénéficier les projets de son expérience et du réseau de la MOT.

II.1.1 Projet « Rectangle d'Or »

Le projet du « Rectangle d'or » est un vaste projet d'aménagement des abords de l'aéroport international de Genève qui prévoit la création d'un pôle multi-activités autour de celui-ci.

En 2005, dans le cadre de la réalisation de quatre études pré-opérationnelles du projet dont elle est maître d'ouvrage, la Communauté de Communes du Pays de Gex a confié à la MOT une mission de prestation d'assistance technique pour la diminution des difficultés liées aux disparités transfrontalières dans le projet « Rectangle d'Or ».

La MOT a apporté, en lien avec les prestataires retenus pour les quatre études une expertise spécifique, afin de :

- fournir un avis détaillé sur le dossier constitutif du futur GLCT « Rectangle d'Or »,
- éclairer les enjeux de la réponse à l'appel à coopération métropolitaine et les outils qui pourront être utilisés ultérieurement,
- examiner les propositions de résolution des difficultés de l'équipe « Partenaires Développement » et évaluer leur pertinence et leur recevabilité.

II.1.2 Projet « Etoile Annemasse Genève »

Dans le cadre d'une convention d'assistance confiée à la MOT en mai 2004 par la Ville d'Annemasse et l'Etat de Genève et qui s'est achevée fin septembre 2005, la MOT a accompagné les partenaires français et genevois dans l'achèvement des études pré-opérationnelles qui prévoient l'aménagement d'un nouvel espace de vie au coeur de l'agglomération franco-genevoise (au sein de la ville d'Annemasse) et qui s'appuie notamment sur le projet de raccordement ferroviaire du centre de Genève à la gare d'Annemasse (projet « CEVA »).

Dans le cadre de cette convention, la MOT a également dressé un état des lieux des principales structures de formation aux frontières et fourni une expertise sur la possibilité de mettre en place un EURES (European Employment Services) transfrontalier sur la frontière franco-genevoise. La MOT a ainsi rendu mi-septembre 2005 un rapport intitulé « Formation et emploi aux frontières : lieux de formation et EURES transfrontaliers » qu'elle a présenté le 4 octobre 2005 en comité de suivi de la « Maison de la Formation transfrontalière » dont l'étude de faisabilité a été confiée au Centre de Ressources Technologiques et Humaines (CRTH).

II.2 EURO-INSTITUT ATLANTIQUE-PYRENEES

Le 22 décembre 2000, le Conseil régional d'Aquitaine, l'Etat, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz (CABAB) signaient une convention dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région validant la création d'un Euro-Institut.

Afin de concrétiser ce projet, une première phase d'étude a été confiée par la CABAB à la MOT en 2001 afin notamment de définir les fonctions de l'Euro-Institut, rechercher des partenaires, etc.

Le 4 septembre 2004, une deuxième phase d'étude a été commandée par l'Agence transfrontalière de l'Eurocité Basque à la MOT avec pour objectifs de faire valider, par les maîtres d'ouvrage, les orientations découlant de la première phase, de réaliser un programme de lancement en terme de formations, de proposer une structure juridique... La MOT a rendu et présenté ce deuxième rapport en juin 2005.

II.3 STRUCTURATION JURIDIQUE DE L'ESPACE MONT-BLANC

Cette étude confiée par le SIVOM « Espace Nature Mont-Blanc », correspond à la première phase de la démarche qui doit permettre aux partenaires de la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc (France/Italie/Suisse) de mettre en place une structure tripartite franco-italo-helvétique dans la perspective de l'achèvement du Schéma de Développement Durable.

L'étude visait plus particulièrement à éclairer les membres du syndicat intercommunal « Espace Nature Mont-Blanc » sur les possibilités d'évolution de leur structure dans le nouveau contexte juridique de la coopération transfrontalière et plus particulièrement d'étudier les points suivants :

- 1) Sur quelle base juridique les collectivités françaises, suisses et italiennes peuvent-elles s'appuyer pour créer une structure unique ?
- 2) Quels scénarios d'évolution pour la partie française de l'Espace Mont-Blanc ?
- 3) Quelles relations entre la structure transfrontalière, ses membres et les autres acteurs de la coopération transfrontalière dans l'Espace Mont-Blanc ?

Elle doit donner lieu en 2006 à la réalisation d'une seconde phase concernant le montage opérationnel de la structure tri-partite.

II.4 INTERVENTION POUR THIERACHE HAINAUT

A la suite du partenariat établi depuis 2003 avec Thiérache Développement et Hainaut Développement dans la perspective d'une étude pré-opérationnelle sur le contenu et la structure juridique de leur projet de territoire transfrontalier, la MOT a réalisé une proposition d'intervention qui a fait l'objet de la part des commanditaires de plusieurs réajustements, dénaturant progressivement le contenu même de leur demande initiale. La MOT n'a finalement pas donné suite à une demande finale qui s'était transformée principalement en travail de lobbying auprès de Bruxelles.

II.5 DOSSIER EN PREPARATION

II.5.1 Structuration juridique de la Conférence des Hautes Vallées

La Communauté de Communes du Briançonnais a sollicité la MOT pour la poursuite du projet de montage d'une structure juridique franco-italienne pour le territoire des « Hautes Vallées » (France-Italie).

Après discussion avec la Communauté de Communes du Briançonnais, la MOT lui a transmis une trame à même de servir de base pour un cahier des charges d'étude portant à la fois sur la définition d'objectifs et de projets et la mise en place d'une organisation transfrontalière pour ce territoire.

L'étude projetée doit permettre d'accompagner l'émergence d'une véritable stratégie à moyen terme, pour le territoire transfrontalier, pour la prochaine période de programmation 2007-2013, à travers deux volets :

- une analyse des perspectives de développement de la coopération transfrontalière (définition des objectifs de coopération, des thèmes et projets communs ; identification des acteurs de la coopération susceptibles d'être mobilisés pour la réalisation des projets),
- l'élaboration de propositions d'organisation du territoire pour porter cette démarche (partenariat, organisation politique et technique, financement, structuration juridique).

PARTIE III : COMMUNICATION ET MISE EN RESEAU

III.1 OUTILS DE MISE EN RESEAU

La MOT dispose de nombreux outils de communication : une newsletter mensuelle, une lettre d'information trimestrielle, des cahiers thématiques, un site Internet... La stratégie sur l'ensemble de l'année 2005 consistait à faire évoluer ces outils afin de rechercher un public européen dépassant le cadre des frontières françaises. De nombreuses traductions ont ainsi été entreprises tout au long de l'année et la communication autour de ces outils s'est également élargie dans ce sens.

III.1.1 Newsletter « L'actualité transfrontalière »

La MOT réalise chaque mois une newsletter⁶ consacrée à l'actualité de la coopération transfrontalière (cf. Annexe 3 : sommaires et traductions des newsletters parues en 2005). Envoyée principalement par voie électronique à l'ensemble des membres du réseau et partenaires de la MOT (environ 900 personnes), elle est également imprimée en 300 exemplaires pour être, non seulement, diffusée lors de réunions et d'événements divers, mais également aux centres de documentation, structures partenaires et institutionnelles nationales et européennes.

Les newsletters se composent de deux articles d'actualité avec un point de vue, d'une fiche technique, de brèves et d'une revue de presse.

A partir du mois d'avril, les newsletters ont été traduites en anglais ainsi que dans une seconde langue européenne parmi l'allemand, l'espagnol et l'italien, en fonction des sujets traités.

III.1.2 Lettre « Espaces transfrontaliers »

La Lettre n°19, parue en juin 2005, a permis de dresser un état des lieux de la coopération franco-espagnole. Elle a été réalisée dans le cadre de la préparation du sommet franco-espagnol, qui a eu lieu en octobre 2005, et de l'Assemblée Générale de la MOT qui a réuni, à Bayonne en juin 2005, de nombreux partenaires de la frontière franco-espagnole. L'éditorial a été signé par Alain LAMASSOURE, Député européen, Vice-Président de l'Agence transfrontalière de l'Eurocité basque et Vice-Président de la MOT. Cette lettre a de plus été publiée en espagnol et diffusée largement aux acteurs espagnols de la coopération transfrontalière.

La Lettre n°20, sortie en octobre 2005, a porté sur l'appel à coopération métropolitaine lancé par la DIACT (ex DATAR) en 2004. Le dossier était centré sur la dimension transfrontalière des métropoles retenues et a pu montrer le dynamisme de celles-ci sur les frontières. L'éditorial a été co-signé par Laurent MOUTINOT, Conseiller d'Etat de la République et Canton de Genève et Robert BORREL, Président de l'Association régionale de coopération du Genevois.

La Lettre n°21, préparée en 2005 et à paraître début 2006, porte sur le rapport d'Alain LAMASSOURE de mai 2005 consacré aux relations transfrontalières des collectivités locales françaises. Elle devrait comporter une interview spéciale de la Ministre déléguée aux Affaires européennes, Catherine COLONNA, axée sur les suites qui seront données à ce rapport et le droit à l'expérimentation en transfrontalier. L'éditorial est signé par Pierre MAUROY, Président de la MOT.

⁶ Avec un seul numéro pour juillet/août.

III.1.3 Cahier thématique « L'intercommunalité transfrontalière »

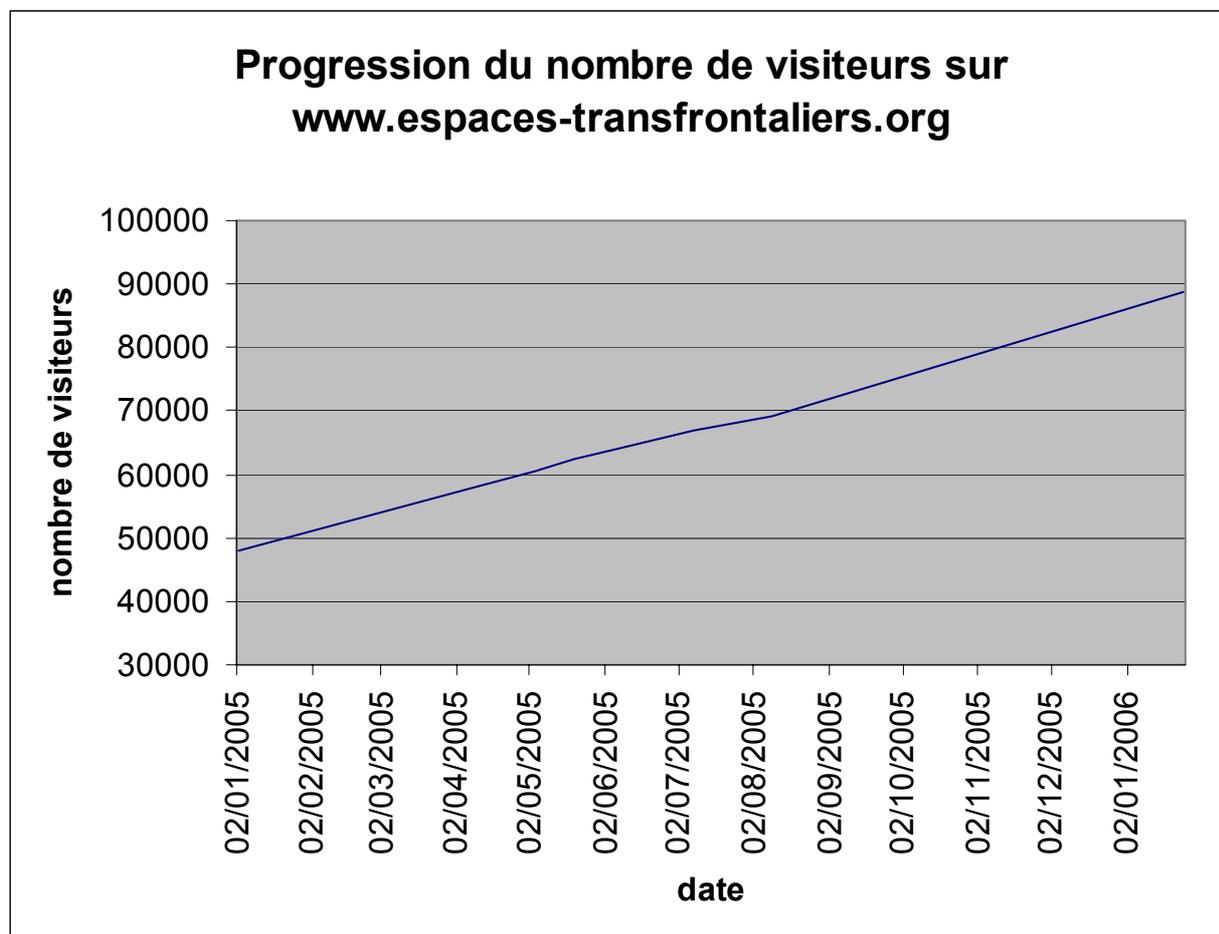
Ce cahier n°5 fait suite à l'étude « Décentralisation et intercommunalité transfrontalière », réalisée en 2004 par la MOT pour le compte de la DIACT et de la CDC, et au séminaire des 2 et 3 février 2005 organisé à Paris par la MOT et la CDC, « Les Solidarités transfrontalières : un nouveau défi à relever ». Il en constitue la synthèse et les actes.

L'étude visait à mieux connaître les interactions entre intercommunalité et coopération transfrontalière sur des bassins de vie transfrontaliers. A ce titre, six territoires de référence ont été retenus, dont trois sont présentés dans les expériences de terrain : Lille métropole et les Intercommunales belges limitrophes (COPIT), le Pôle Européen de Développement (Longwy) et l'Agglomération franco-valdo-genevoise.

L'étude a permis de prendre la mesure des enjeux et de formuler des propositions et des voies de recherches pour faciliter la réalisation des projets transfrontaliers, notamment la création et la gestion de services publics d'intérêt commun et la réalisation d'investissements communs. Le cahier, dont l'éditorial est signé par Pierre MAUROY, fait le point sur les différences d'organisation institutionnelle et opérationnelle des collectivités françaises et des Etats riverains (organisation territoriale comparée) et analyse les nouveaux enjeux auxquels font face les territoires transfrontaliers. Face à ces constats, il synthétise les points de vue des élus et les propositions d'évolution évoquées à l'occasion du séminaire « Solidarités transfrontalières » (cf. III.2.1).

III.1.4 Site Internet

Le nombre de visiteurs sur le site Internet de la MOT www.espaces-transfrontaliers.org a presque doublé en un an passant d'environ 47 000 visiteurs au 1^{er} janvier 2005, à plus de 88 000 au 1^{er} janvier 2006. Sur l'année 2005, ces chiffres représentent ainsi une moyenne de 112 visites par jour (88 en 2004) et 3 416 par mois.



En 2005, le site a été enrichi de 4 nouvelles versions linguistiques :

- Une **version anglaise** qui comprend :
 - une base de données de projets transfrontaliers,
 - un centre de ressources avec des news (tous les articles des newsletters mis en ligne chaque mois), de nombreuses publications (générales, européennes et juridiques) sur la coopération transfrontalière et des présentations de sites Internet,
 - une présentation de la MOT.

La mise en ligne de cette version anglaise du site a été réalisée dans le cadre d'un partenariat poussé avec le Point Information et Animation du programme INTERACT qui a permis notamment de nombreux échanges entre les bases de données de projets respectives.

- Des **versions allemande, espagnole et italienne** qui comprennent pour chacune :
 - un centre de ressources avec des articles d'actualité (articles des newsletters), des publications générales, européennes et juridiques sur la coopération transfrontalière et des présentations de sites Internet,
 - une présentation de la MOT.

III.1.5 Alimentation du fonds cartographique et préparation de la réédition de l'atlas

L'année 2005 a été celle de la conception de la réédition de l'Atlas, paru dans sa première version en 2000. Avec plus de 70 planches, cette nouvelle édition aura permis de réactualiser la plupart des planches existantes dans la première version, mais également d'ajouter toute une série de nouvelles cartes.

Outre le travail de conception de ces nouvelles cartes, un travail de fond a été mené pour améliorer le document existant, tiré à 1000 exemplaires en 2000 et épuisé depuis un an. Des améliorations ont ainsi été apportées à la composition du document par intercalaires et sous intercalaires. L'introduction et le sommaire ont également fait l'objet d'une refonte totale. Le concept de classeur (avec planches perforées que l'on peut insérer en fonction des productions) ainsi que la maquette des planches (la carte figurant au recto et le commentaire au verso) restent judicieux et sont donc conservés dans l'édition 2006.

Une vingtaine de nouvelles cartes ont donc été réalisées en 2005 : flux de travailleurs frontaliers par nationalité et zone d'emploi ainsi que par catégories socio-professionnelles ; coopération en matière de fleuves transfrontaliers, répartition par part modale PL-VL, lignes de TER transfrontaliers, coopération métropolitaine, coopération culturelle, etc...).

La mise à jour des cartes existantes dans la première édition du document ont porté notamment sur : les flux de travailleurs frontaliers, les taux de chômage comparés à échelle fine, les territoires de projets frontaliers superposés, les espaces naturels protégés (partenariat avec la Fédération Nationale des PNR), les accords interétatiques... Quand elles ont fait l'objet d'une validation définitive, ces cartes ont été également mises en ligne sur le site Internet de la MOT.

L'ensemble de cette actualisation fait également l'objet de production de nouveaux commentaires, tant pour les nouvelles cartes que pour les mises à jour. Ce travail doit se poursuivre en 2006 pour aboutir à l'achèvement du document avant sa réimpression et sa diffusion à 1000 exemplaires.

Dernier point important, les cartes de la MOT sont de plus en plus reprises dans de nombreuses publications : rapport sur l'observatoire des territoires de la DIACT, rapport Grosskost, Colloque international de l'ANPE sur les migrations internationales des travailleurs, nombreux mémoires d'étudiants et manuels scolaires d'Histoire-Géographie (Nathan - Classes de secondes et premières générales par exemple), avec les commentaires de la MOT attenants.

III.2 SEMINAIRES D'ÉCHANGE DE PRATIQUES

III.2.1 Journées d'informations et d'échanges « Les Solidarités transfrontalières », 2 et 3 février 2005, Paris

La MOT a organisé en lien avec la Caisse des dépôts et consignations un séminaire sur le thème des solidarités transfrontalières les 2 et 3 février 2005 faisant suite à l'étude « Décentralisation et Intercommunalité transfrontalière » réalisée par la MOT pour le compte de la DIACT et de la CDC en 2003/2004.

Une centaine de participants ont pris part aux présentations et aux débats. Ils étaient issus des collectivités et organismes du réseau de la MOT, représentés par leurs techniciens et leurs élus ainsi que d'autres réseaux partenaires comme l'AMF, la Fédération des Parcs naturels régionaux, des services de l'Etat au niveau central (Equipement, Intérieur, Affaires Etrangères, Finances, Santé) et en région (SGAR et Préfecture).

Ont également participé au débat les gestionnaires de programme INTERREG, la DIACT et le réseau de la CDC, l'Ambassade de Suisse et des représentants de régions frontalières françaises (Lorraine, PACA, Rhône-Alpes) et étrangères (Catalogne, Flandre et Wallonie, Val d'Aoste, Ligurie, Baden-Württemberg).

Les différents ateliers du séminaire ont permis de rendre compte des conclusions de l'étude et notamment des enjeux communs aux six territoires de référence. L'étude a ainsi mis en évidence les besoins relatifs à la mise en place de régulations territoriales transfrontalières, les « solidarités transfrontalières » :

- soit pour permettre le financement de projets transfrontaliers, la réalisation des investissements en commun et d'organiser le « retour sur investissement » pour chaque collectivité partenaire.
- soit, dans une approche plus large, pour organiser la « gouvernance transfrontalière », c'est-à-dire la capacité des collectivités d'un même bassin de vie transfrontalier à élaborer une stratégie commune et à la mettre en œuvre.

Le séminaire a aussi permis de présenter les préconisations opérationnelles de l'étude. Il a été également l'occasion d'annoncer le lancement en 2005 d'une nouvelle étude stratégique portant sur l'organisation des solidarités économiques et financières à l'échelle des bassins de vie transfrontaliers.

III.2.2 Journée d'information et d'échanges sur la coopération culturelle transfrontalière, 24 mars 2005, Paris

Une journée d'information et d'échanges sur la coopération culturelle transfrontalière a été organisée par la MOT et le Relais Culture Europe (RCE) le 24 mars 2005 à Paris. Cette journée faisait suite à une étude sur la place des projets culturels dans la coopération transfrontalière menée en 2004 par la MOT et le RCE.

Environ 80 participants ont pris part aux échanges et des structures diverses, tant par leur origine géographique que par leur nature, étaient présentes : le Ministère de la Culture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS), des Conseils régionaux et généraux, des associations culturelles, des musées, des mairies, des Parcs naturels régionaux, des compagnies théâtrales, etc...

La journée s'est déroulée en trois étapes :

présentation de l'étude,

débats avec la salle : ceux-ci ont permis de mettre en exergue les principales difficultés rencontrées par les porteurs de projet (surtout difficultés linguistiques et financières),

zoom sur différents projets transfrontaliers culturels.

Les conclusions de cette journée ont permis de montrer qu'avec l'élargissement de l'Union européenne, la culture représente un enjeu essentiel de la future politique régionale, la coopération ne s'envisageant pas en effet sans une compréhension réciproque des différentes cultures.

III.2.3 Séminaire sur le développement économique transfrontalier, 20 avril 2005, Paris

La MOT a organisé en partenariat avec le Conseil National des Economies Régionales⁷ (CNER), un séminaire sur la coopération transfrontalière et le développement économique, le 20 avril 2005 à Paris. Les participants étaient notamment issus des réseaux des deux structures.

Ce séminaire faisait suite aux travaux réalisés par la MOT entre 2000 et 2001 qui avait donné lieu à la parution d'un Cahier thématique ainsi qu'à l'organisation de plusieurs séminaires sur le sujet.

Les interventions de la journée ont permis de présenter différentes structures impliquées dans le développement économique transfrontalier ainsi que des projets concrets, sur la base desquels les participants ont pu échanger et discuter des problèmes rencontrés dans leur coopération.

L'Association de Développement du Bas-Rhin (ADIRA) a par exemple présenté le « Club des Développeurs », volet économique du projet PAMINA (Palatinat, Mittlerer Oberrhein, Nord-Alsace), et l'Agence pour la Promotion Internationale de Lille Métropole (APIM) a pour sa part exposé la dimension économique de l'Eurométropole franco-belge (Lille Métropole, Courtrai et Tournai) avec un débat qui a porté sur les aspects marketing de la coopération.

La présentation du projet d'« Esch-Belval » entre le nord de la Moselle et le Luxembourg a permis de mettre en avant le développement vers une économie de la connaissance tout en évoquant les problèmes liés aux différences de fiscalité de part et d'autre des frontières.

Le séminaire a enfin permis de présenter l'approche d'accompagnement des actions transfrontalières de la Caisse des Dépôts, celle-ci étant notamment intéressée par les aspects opérationnels, et plus particulièrement dans le domaine économique, de la coopération transfrontalière.

Les conclusions du séminaire ont démontré la pertinence de poursuivre les échanges entre la MOT et le CNER, sur une base de données à réactualiser. En effet, cinq ans après la première étude menée par la MOT, ce séminaire pourrait être le point de départ d'un nouvel état des lieux de la coopération transfrontalière dans le domaine économique sur l'ensemble des frontières.

III.3 INFORMATION ET FORMATION

III.3.1 Diffusion d'informations au réseau

Tout au long de l'année l'équipe de la Mission Opérationnelle Transfrontalière s'est tenue à la disposition de ses adhérents et partenaires, et plus généralement de toute personne qui en a fait la demande, afin d'informer et de diffuser de l'information sur la coopération transfrontalière.

Ces informations se font le plus souvent sous la forme d'envois de documentation ou de réponses à des demandes précises (clarification sur le « District européen » ou le « GECT » par exemple). Il s'agit généralement de chercheurs, d'étudiants ou de cabinets d'études.

⁷ Fédération des agences de développement et des comités d'expansion économique.

La MOT étant, d'année en année, mieux connue et mieux identifiée, ces demandes ne cessent d'augmenter. Afin de les limiter, l'ensemble des publications est régulièrement mis en ligne sur le site Internet.

La MOT est intervenue de manière plus poussée sur :

La frontière franco-espagnole : la constitution de l'association « Xareta » et de la Communauté de Communes du « Sud Pays Basque »

A la demande des acteurs locaux et des services de l'Etat, la MOT a apporté son expertise sur :

- la possibilité de constituer une association transfrontalière pour porter le projet de coopération franco-navarrais de « Xareta », suite aux préconisations opérationnelles qu'elle avait rédigées dans le cadre d'une étude réalisée pour le compte du Conseil des élus du Pays Basque,
- les conditions d'adhésion de la ville d'Hendaye à la Communauté de Communes du « Sud Pays Basque », en cours de constitution, au regard de sa participation et des tâches confiées au Consorcio Bidasoa-Txingudi, consorcio transfrontalier créé avec les communes espagnoles d'Irun et de Fontarabie.

La frontière Saar-Lor-Lux

La MOT a reçu les représentants de l'Ambassade de France au Luxembourg ainsi que le Chef du projet « Esch-Belval » pour apporter ses connaissances et son éclairage sur les possibilités de montage opérationnel transfrontalier et sur la nécessaire articulation avec les territoires transfrontaliers riverains, dont le Pôle Européen de Développement.

La MOT est intervenue devant le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération « Forbach Porte de France » pour présenter la MOT, les enjeux du transfrontalier et le cadre juridique de la coopération transfrontalière.

La frontière franco-allemande

La MOT est intervenue devant le groupe de travail de l'Eurodistrict « Colmar – Mulhouse – Fribourg » pour présenter la MOT et le cadre juridique des Eurodistricts et de la coopération franco-allemande.

III.3.2 Intervention dans des universités, colloques et formations diverses

L'équipe de la Mission est également très sollicitée pour participer à des formations, des séminaires ou des colloques. Elle intervient généralement comme expert de référence pour expliquer les enjeux de la coopération transfrontalière, présenter le résultat de ses travaux ou faire le point sur le Programme d'Initiative Communautaire INTERREG et le futur objectif 3 « coopération territoriale européenne ».

En 2005, la MOT est notamment intervenue :

pour le compte de l'association « G.E.A.N.T.S » (Appui aux Pays dans la région Nord-Pas de Calais), pour présenter le cadre juridique de la coopération transfrontalière,
pour le compte de la Conférence des Alpes Franco-italienne afin de présenter les avantages et inconvénients des outils franco-italiens de coopération transfrontalière,
pour le compte de « Cités Unies » afin de présenter les outils de la coopération transfrontalière et interrégionale dans les départements d'outre-mer,
pour le compte du CNFPT en tant qu'expert sur la politique des « Eurodistricts » franco-allemands,
comme expert référent pour animer un atelier transfrontalier dans le cadre des entretiens territoriaux de Strasbourg.

Le personnel de la MOT est également intervenu dans le cadre des DESS de Nice/Gênes et de Bayonne ainsi que pour le compte de l'association « Forum transfrontalier de l'Education » qui réunit des praticiens français, suisses et italiens de l'enseignement public et privé, afin de présenter le projet INTERFORM (cf. V.2) et les formations initiales et continues qui existent sur le transfrontalier.

PARTIE IV : AIDE A LA DEFINITION DE STRATEGIES D'ENSEMBLE

IV.1 ETUDE SUR LES SOLIDARITES TRANSFRONTALIERES

En octobre 2005, la DIACT et la Caisse des dépôts et consignations ont confié à la MOT la réalisation d'une étude portant sur les « solidarités transfrontalières ». Cette recherche fait suite à l'étude « Intercommunalité transfrontalière » menée en 2004 et aux conclusions du rapport d'Alain LAMASSOURE sur « les relations transfrontalières des collectivités locales françaises ». Elle doit permettre d'aider les porteurs de projets transfrontaliers à passer à l'opérationnel, dans la perspective de la nouvelle période de programmation nationale et communautaire 2007-2013.

La phase « diagnostic » menée en 2005/2006 porte sur l'identification des projets structurants à intégrer dans la nouvelle programmation nationale et communautaire mais également sur les mécanismes de co-financement des projets et les difficultés posées par la gestion en transfrontalier des projets et structures de coopération transfrontalière. Elle s'appuie sur les expériences de différents sites transfrontaliers.

Cette phase de diagnostic, d'une durée de 6 mois, sera suivie d'une seconde phase, en 2006, concernant l'exploration et la proposition de solutions relatives :

- aux mécanismes financiers de compensation frontière par frontière,
- aux mécanismes de mutualisation des coûts au niveau des bassins de vie transfrontaliers,
- à la rédaction d'un vade-mecum à destination des acteurs de terrains.

IV.2 APPEL A COOPERATION METROPOLITAINE (DIACT)

IV.2.1 Instruction des dossiers de candidature pour le jury

La DIACT a lancé en 2004 un appel à coopération métropolitaine, première étape de la stratégie nationale adoptée lors du CIADT du 18 décembre 2003 et destinée à consolider le rayonnement des métropoles françaises au niveau européen. Cette stratégie doit aboutir début 2007 à la signature de contrats entre les métropoles qui le souhaitent et l'Etat. Son objectif est de favoriser l'émergence de coopérations à l'échelle des métropoles françaises, de conforter celles qui existent déjà et d'encourager la mise en œuvre de stratégies originales de coopération entre institutions, à leur échelle.

La MOT a été désignée comme « expert » par la DIACT pour instruire les dossiers ayant une ouverture transfrontalière et pour donner son point de vue sur la qualité transfrontalière des projets. La MOT a remis ses conclusions écrites sur les candidatures frontalières à la DIACT qui les a jointes au dossier remis aux membres du jury (sessions des 25 février et 27 juin 2005). Outre la qualité des dossiers des candidatures frontalières émanant pour l'essentiel de membres du réseau MOT, le travail d'analyse des candidatures frontalières au service d'un argumentaire technique et politique écrit et oral, a été déterminant dans leur succès : sur les 15 métropoles retenues, les 8 candidatures qui étaient frontalières ou transfrontalières ont toutes été retenues par le jury international.

A l'aune de ce résultat, on mesure les avancées dans la reconnaissance de la réalité transfrontalière des bassins de vies sélectionnés par les plus hautes instances nationales de l'aménagement du territoire, celles-ci n'hésitant plus à affirmer par leur choix, que l'avenir de Genève ou de Courtrai et Tournai ne s'envisage pas sans celui du Genevois français ou de Lille.

Les métropoles retenues bénéficient d'un budget total de 3,5 millions d'euros pour 2005 et 2006. Le gouvernement les accompagnera à travers la DIACT et différents organismes nationaux désignés (dont la MOT) dans l'approfondissement de leur projet de partenariat et dans la mise en œuvre de leurs actions sur le terrain.

IV.2.2 Mission d'accompagnement et de suivi des sites lauréats

Dans le cadre de l'animation du réseau national des métropoles lauréates, la MOT a été désignée par la DIACT comme organisme national, offrant une expertise technique en transfrontalier, pour mettre à disposition son savoir-faire auprès des sites afin de favoriser la meilleure prise en compte possible de la dimension transfrontalière dans l'élaboration de leurs projets métropolitains.

Plus précisément, elle a fourni pour les espaces métropolitains qui le souhaitent, ses conseils en matière de structuration transfrontalière de la gouvernance, son avis sur les éléments-clés dans la méthodologie de la conduite de leur projet, son point de vue sur les éléments thématiques qui lui paraissent les plus structurants en transfrontalier.

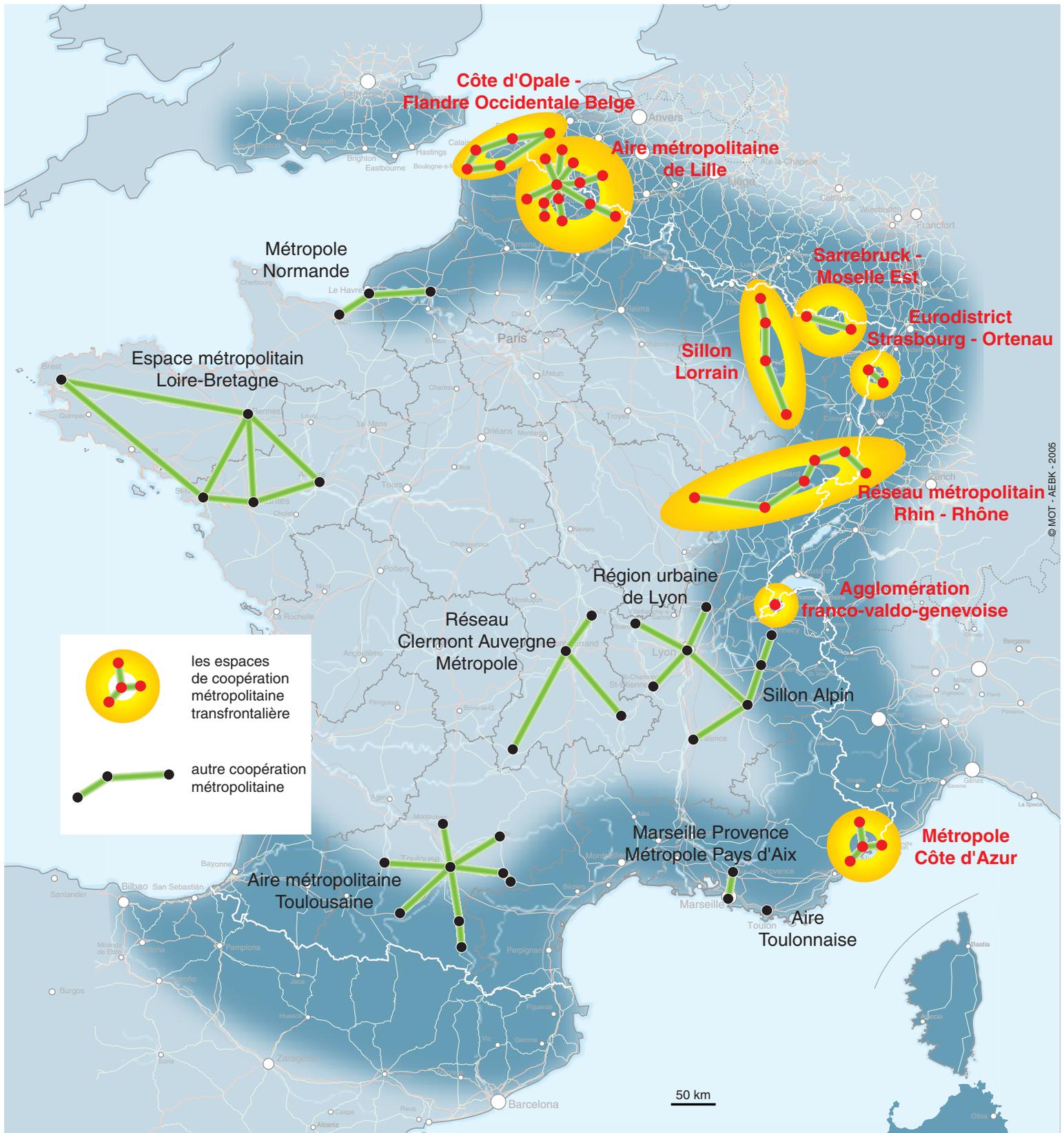
La MOT est allée sur le terrain (Lille, Genève, Nice...) pour rencontrer les partenaires porteurs de la démarche lorsque nécessaire et éventuellement formuler des propositions communes. Elle s'est attachée également à mettre en réseau les différents sites frontaliers ou transfrontaliers afin de favoriser la capitalisation de leurs avancées sur des problématiques qu'ils auraient en commun en participant notamment à de nombreuses réunions organisées par la DIACT à ce sujet, ainsi qu'à 2 ateliers techniques nationaux, tenus à Marseille et à Lille, les 24 et 29 novembre 2005. Elle y a dirigé à chaque fois deux ateliers, a présenté son analyse transversale et a animé les débats en essayant de faire remonter les besoins des participants et en ouvrant sur des perspectives de travail pour le développement des projets métropolitains des sites frontaliers.

Elle a favorisé le cas échéant les articulations nécessaires entre le contenu des projets métropolitains et les partenariats qu'elle a engagés auprès de différents ministères (Ministère de l'Équipement - Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, Direction des Transports Terrestres) pour favoriser l'émergence d'actions transfrontalières au sein de ces espaces qui pourraient bénéficier d'un label de la part de ces ministères dans le cadre du droit à l'expérimentation (réflexion sur l'émergence d'autorités organisatrices transfrontalières de transport, réflexion sur le foncier et le logement au sein de ces espaces...).

Elle a commencé à mettre à disposition, dans le cadre de relations bilatérales avec les sites, ses compétences en matière institutionnelle et juridique pour ces espaces dont un certain nombre souhaite se doter d'outils de maîtrise d'ouvrage transfrontalière tels que les Groupements Locaux de Coopération Transfrontalière (GLCT), les districts européens ou les futurs Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) au service de leur gouvernance, de leur projet de territoire et de leurs projets plus directement opérationnels.

Pour compléter ce panorama, la MOT a noué un partenariat technique avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme afin d'intégrer toute une série d'éléments transfrontaliers dans l'atlas des systèmes métropolitains français que cette dernière doit publier au printemps 2006. Ce partenariat a fait l'objet d'échanges réguliers et nourris, relayés sur le terrain par des contacts avec des agences d'urbanisme frontalières.

La coopération métropolitaine transfrontalière



IV.3 ETUDE SUR LES TRANSPORTS PUBLICS TRANSFRONTALIERS

Il a été procédé en 2005 à la réactualisation de l'état des lieux des transports collectifs de voyageurs transfrontaliers qui avait été mené en 2002. Cette étude, commandée par le Ministère de l'Équipement, Direction Générale de la Mer et des Transports (DGMT), a été l'occasion de s'adjoindre les services d'une chargée de mission à durée déterminée : Eléonore DUBOIS, diplômée d'études approfondies en aménagement et transport.

L'étude a porté sur :

- l'actualisation des réseaux de transports routiers et ferroviaires,
- l'évolution de la mobilité générale transfrontalière,
- les montages juridiques et la nouvelle place des transports dans les projets de territoires transfrontaliers,
- le positionnement des différents acteurs impliqués sur cette thématique. Celle-ci est en effet très structurante en transfrontalier, mais également très complexe car en butte à de nombreux obstacles techniques, organisationnels et juridiques. La MOT s'est employée à mettre en exergue cette dimension dans son travail.

Cette mission aura notamment permis de mettre l'accent sur :

- la place importante des régions avec leur nouveau rôle d'« autorités organisatrices » des transports ferroviaires,
- l'enjeu de la mise en réseau des acteurs du transport et du développement territorial par trop morcelé au niveau local comme national et communautaire.

Ce travail a également été l'occasion de produire de nouvelles cartes, de relancer le partenariat avec la SNCF, d'inaugurer une relation avec les CETE⁸, le CERTU⁹, les grands groupes de transports privés routiers ainsi que la DG transports de la Commission européenne, dans la perspective d'un séminaire de restitution de grande ampleur devant se tenir fin janvier 2006.

IV.4 ETUDE SUR LES PROBLEMATIQUES FONCIERES ET IMMOBILIERES DANS LES AGGLOMERATIONS TRANSFRONTALIERES DE GENEVE ET DE BÂLE

La dimension foncière et immobilière des zones frontalières françaises fait l'objet de nombreuses spéculations et alimente des discours contradictoires, fondés souvent sur une réalité mal connue.

Il est avéré qu'un certain nombre de zones frontalières françaises est soumis à une pression foncière et immobilière forte, liée en partie à la demande à construire des résidents étrangers voisins (attirés par des prix inférieurs à ceux pratiqués chez eux), mais également aux travailleurs frontaliers français qui ont un emploi de l'autre côté de la frontière. Par conséquent, le logement, dans un certain nombre de zones frontalières, est inabordable pour toute une catégorie de population, aux revenus limités. Par ailleurs le problème du mitage et de la saturation des espaces fonciers disponibles dans les zones frontalières est éloquent (Côte basque, Côte d'Azur, région genevoise...).

Cette pression foncière, très inégalement répartie le long des frontières, mais la plupart du temps concentrée sur le versant français des territoires transfrontaliers, a des implications multiples en terme de politique du logement à mettre en place (notamment social), en terme de planification urbaine (équipements à prévoir, gestion du droit à construire, lutte contre le mitage périurbain et rural...), en terme de mixité des nationalités amenées à cohabiter, mais aussi en terme de mixité sociale (différentiel de revenus avec ceux des frontaliers...).

⁸ Centres d'Études Techniques de l'Équipement

⁹ Centre d'Études sur les Réseaux de Transport et d'Urbanisme

C'est face à ce constat que le Ministère de l'Équipement, Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGUHC), a passé une commande, en octobre 2005, à la MOT afin de pousser plus loin la connaissance de cette problématique et de réfléchir à des propositions de solutions à mettre en œuvre.

La première partie de l'étude s'est concentrée sur l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il s'agissait d'y observer les problématiques foncières et immobilières et leurs conséquences multiples mais également les enjeux qui s'y posent pour les collectivités locales et l'État.

Ce travail est passé par une observation des prix du foncier et de l'immobilier dans ces zones transfrontalières ainsi que des modes de production et de gestion foncière et immobilière au niveau local. La MOT s'est également employée à produire une vision comparée des droits à construire de part et d'autre de cette frontière et à investiguer sur la connaissance de l'ensemble des facteurs (flux, motivations des flux, leurs manifestations sur le terrain, cadre juridique...) qui aboutissent, dans ces zones, à une forte pression foncière et immobilière.

Conséquemment à ce travail d'amorce (observation et production de la connaissance des problématiques foncières et immobilières à l'échelle de ce type d'espace), la MOT a travaillé à un objectif plus prospectif qui a consisté à esquisser des pistes de réflexion permettant d'aboutir à des solutions adaptées aux difficultés rencontrées par ces territoires. Ces pistes de réflexion concernent tant les contenus (mesures techniques, juridiques, financières à prendre) que le mode opératoire à suivre et les acteurs à mobiliser (dont l'État).

Cette démarche sur l'espace franco-valdo-genevois s'est conclue par un comité de pilotage intermédiaire qui a eu lieu fin décembre 2005 à la DGUHC. Une seconde partie de l'étude, consacrée à l'agglomération trinationale de Bâle, se conclura au printemps 2006.

Cette expérience pilote et géographiquement limitée doit permettre d'éclairer la DGUHC sur la meilleure façon, en partenariat avec les acteurs locaux, d'appréhender les enjeux fonciers et immobiliers transfrontaliers.

PARTIE V : PROJETS EUROPEENS

V.1 PROJET DE COOPERATION MARITIME – COOPMAR

V.1.1 Création d'un réseau de recherche et de méthodologie sur les espaces de coopération transfrontalière maritime de proximité

Le 15 juillet 2004 la MOT a présenté un projet de coopération maritime intitulé « COOPMAR » dans le cadre du deuxième appel à propositions du programme INTERACT¹⁰. Ce projet a été approuvé le 2 décembre 2004 par l'Autorité de gestion du programme INTERACT.

Il visait à la demande de la DIACT à monter un réseau regroupant des collectivités locales maritimes frontalières et à mettre en place une méthodologie propre au montage de projet de coopération transfrontalière maritime. Il s'agissait pour ce faire d'identifier les spécificités de ce type de coopération et de favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs locaux de différents sites. Le projet avait également pour objectif de sensibiliser les autorités nationales et communautaires aux particularités de la coopération maritime de proximité.

L'animation devait être assurée par la MOT pour le compte des 10 partenaires : la Collectivité territoriale de Corse (chef de file), la Ville de Bastia, la Communauté Urbaine de Dunkerque, le Conseil régional du Nord-Pas de Calais, la Préfecture de Région Nord-Pas de Calais, la Province de Flandre Occidentale, la Commune de Livourne, l'Agence de Développement Sviluppo Marche, le Medway Council et le Kent County Council.

La décision attributive de subvention prévoyait une intervention du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à hauteur de 319.000 € sur un coût total éligible de projet de 638.000 €. La date de démarrage du projet avait été fixée au 1^{er} février 2005 et la durée de sa mise en œuvre était prévue jusqu'au 30 juin 2007.

V.1.2 Difficultés rencontrées et déprogrammation

Les premières difficultés sont survenues dès le début de l'année 2005 alors que le projet était en cours de lancement. Le chef de file, la Collectivité territoriale de Corse, n'a malheureusement pu participer ni au premier comité de pilotage de janvier 2005, ni aux entretiens organisés en mars visant à recruter un chef de projet à mi-temps.

Malgré le soutien de la MOT, le chef de file a très vite annoncé qu'il ne pouvait plus tenir ses engagements sur le projet en raison d'une nouvelle mandature et de restrictions budgétaires. Avant même le retrait de la Collectivité territoriale de Corse par un courrier adressé à la MOT en date du 14 juin 2005, la MOT a cherché un nouveau chef de file parmi les autres partenaires. Il devait s'agir d'une collectivité et si possible française. La MOT, n'étant pas une collectivité maritime, ne pouvait pas reprendre ce rôle.

Les partenaires français impliqués dans le projet n'ont pas pu assumer le rôle de chef de file, leur participation ayant souvent été présentée initialement aux élus comme un simple partenariat, parfois même sans participation financière autre que du temps passé par du personnel en interne.

L'Autorité de gestion INTERACT, n'ayant pas reçu de confirmation de l'engagement du chef de file malgré plusieurs lettres de relance, a pris la décision de déprogrammer le projet le 25 juillet 2005.

¹⁰ Programme d'assistance technique aux programmes INTERREG.

V.2 PROJET RELATIF A LA FORMATION – INTERFORM

V.2.1 Les objectifs et axes d'intervention du réseau européen de formation et de recherche sur les pratiques transfrontalières

L'objectif principal du projet INTERFORM consiste à développer la capacité des territoires à monter des projets de coopération en organisant, grâce à la mise en réseau des acteurs de la formation et de la recherche, un corpus scientifique et technique confronté aux pratiques de terrain. Ce projet doit ainsi permettre :

- une meilleure professionnalisation des différentes catégories d'intervenants sur les projets et les programmes de coopération,
- l'élaboration collective et progressive d'une culture commune,
- l'aide à la structuration et à la mise en réseau des lieux de formation sur les frontières.

Pour atteindre ces objectifs, les travaux sont répartis en 3 pôles :

- **Un pôle ressources**

Un centre de documentation : identification, organisation et mise à disposition des ressources documentaires disponibles comme base pédagogique à la formation et comme référence pour les travaux de recherche sur le transfrontalier.

Un réseau d'experts : repérage des compétences, identification et mise en réseau des experts pour organiser l'échange sur leurs pratiques et faire de ces professionnels des pédagogues.

Organisation de la complémentarité des lieux de formation : optimisation de l'offre par la coordination des spécificités de chaque site.

- **Un pôle production**

Développement des offres de formation : développement de modules de formation selon une approche méthodologique ou thématique.

Production en vue d'une capitalisation notamment vers les nouveaux pays membres de l'Union européenne : développement de produits méthodologiques et pédagogiques (kits pédagogiques...) qui seront notamment proposés aux nouveaux pays membres dans le cadre de la coopération interrégionale.

- **Un pôle professionnalisation**

Les « Entretiens du transfrontalier » : professionnalisation des acteurs par la confrontation des points de vue des praticiens de terrain et des chercheurs lors d'un séminaire annuel.

V.2.2 Partenariat, durée et financement

Les membres du comité de pilotage et de suivi INTERACT ont approuvé, en décembre 2005, le recalibrage effectué au cours de l'année pour assurer la bonne mise en œuvre du projet.

Le projet réunit désormais 8 partenaires au lieu de 15 : la MOT (chef de file), l'Euro-Institut de Kehl / Strasbourg, l'Université de Genève, l'Université de Gênes, l'Institut International de Communication de Gênes, l'Université de Nice Sophia Antipolis, l'Université de Pau et des pays de l'Adour et l'Université de Deusto à Bilbao.

En raison de la diminution du nombre de partenaires, le budget total a également été revu à la baisse passant de 1.307.000 € à 937.500 €. Le montant de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) est désormais prévu à hauteur de 458.750 € au lieu de 643.500 €.

La durée du projet était initialement programmée du 01/10/2004 au 31/12/2007. La fin du projet a été repoussée au 31/03/2008 afin de permettre au chef de file de fournir les rapports de clôture qui suivent la fin des actions, s'achevant pour leur part le 31/12/2007.

V.2.3 Premiers « Entretiens du Transfrontalier », les 2 et 3 décembre 2005 à Nice

Les premiers « Entretiens du transfrontalier » se sont tenus les 2 et 3 décembre 2005 dans les locaux de l'Université de Nice Sophia Antipolis. Ils ont permis la confrontation des points de vue des praticiens de terrain et des chercheurs sur le sujet suivant : « Comment améliorer la performance économique des territoires frontaliers ? ».

Ces deux journées de séminaire étaient organisées par la MOT, les Universités de Nice Sophia Antipolis et de Gênes et l'Institut International de Communication de Gênes.

Visant avant tout à la professionnalisation des acteurs du transfrontalier, ces Entretiens avaient pour objectif d'accueillir un nombre limité de participants. 47 personnes ont ainsi contribué à des débats organisés autour de 3 ateliers :

- Atelier n° 1 : Comment passer d'une logique de concurrence à une logique de coopération ?
- Atelier n° 2 : Les programmes INTERREG sont-ils des outils adaptés pour favoriser la mise en oeuvre des projets de développement économique ?
- Atelier n° 3 : Développement économique et projet de territoire.

Les 14 intervenants provenaient de lieux et de structures différentes (CCI de Lille Métropole, Eurorégion silésienne, Ville de Karlsruhe, École d'Économie d'Helsinki...).

Ces premiers « Entretiens » se traduiront par la production d'actes début 2006 qui permettront d'alimenter le corpus scientifique et technique du projet.

V.3 ELABORATION D'UN GUIDE SUR LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE POUR LE CONSEIL DE L'EUROPE

La direction « Affaires juridiques » du Conseil de l'Europe (service de la démocratie locale et de la coopération transfrontalière) a confié à la MOT la rédaction d'un « Guide pratique de la coopération transfrontalière » d'une quarantaine de pages, destiné aux collectivités territoriales et autres acteurs de la coopération des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe.

L'objectif était, à partir de l'expérience du réseau de la MOT et des sources mises à disposition par le Conseil de l'Europe, de proposer des idées et des conseils pratiques, illustrés par des exemples concrets. Le guide permet ainsi de présenter la coopération transfrontalière en sept questions :

1. Introduction : Qu'est-ce que la coopération transfrontalière des collectivités et autorités locales en Europe ? (Origines et définition, formes et modalités).
2. Sur quel cadre juridique et administratif s'appuyer pour coopérer ? (Les principes généraux s'appliquant aux collectivités et autorités locales - Association et autres structures de coopération « de facto » - Outils prévus par les Conventions du Conseil de l'Europe et Traités bilatéraux ou multilatéraux).
3. Quelles conditions préalables pour une coopération transfrontalière couronnée de succès ? (Contexte et conditions de la coopération - Comment amorcer une démarche de coopération entre collectivités locales ?)
4. Comment une démarche de coopération transfrontalière évolue-t-elle ? (Des premiers contacts au montage de projets communs - Mise en place de structures - Un exemple pratique, les agglomérations transfrontalières).

5. Création d'une structure commune : quelle forme, quelle rédaction des statuts ? (Comment choisir la structure adéquate pour porter la démarche de coopération ? Avantages et inconvénients des montages transfrontaliers - Comment rédiger les statuts ? Eléments de méthode du montage institutionnel et juridique de projets transfrontaliers).

6. Quels financements nationaux et communautaires des projets transfrontaliers (Principes généraux - Types de financement).

Conclusion : Comment pérenniser la coopération transfrontalière et interterritoriale ? (La gouvernance politique et l'appropriation citoyenne - Des moyens pérennes et une culture de travail partagée - Inscription de stratégies transfrontalières dans les politiques locales, régionales et nationales).

RESUMÉ

L'année 2005 a été une année très dense en activités compte tenu des moyens mobilisés par l'équipe de la MOT (7 personnes) au service de ses partenaires et de son réseau d'adhérents, qui s'est enrichi de quatre nouveaux membres au cours de l'année.

Le partenariat avec les ministères s'est par ailleurs bien développé notamment autour de l'appel à coopération métropolitaine, de la production du rapport Lamassoure, de la mission Grosskost et de la préparation du sommet franco-espagnol (cabinet du Premier Ministre).

En terme d'assistance opérationnelle

4 chantiers ont été conduits :

- l'assistance au bouclage des études pré-opérationnelles
 - pour le projet Rectangle d'Or,
 - pour l'Etoile Annemasse/Genève,
- le projet de mise en œuvre de l'Euro-Institut Atlantique-Pyrénées,
- la première phase d'une intervention pour la structuration juridique de l'Espace Mont-Blanc.

En terme de communication et de mise en réseau

- les outils de communication de la MOT ont fait l'objet de nombreuses traductions afin de rechercher un public européen,
- la fréquentation de son site Internet a presque doublé en 2005,
- un cahier sur « l'intercommunalité transfrontalière » (cahier n°5) a été produit,
- de nombreuses cartes ont été actualisées ou produites en vue de la réédition de l'Atlas,
- 3 séminaires ont été organisés à Paris sur « les solidarités transfrontalières » (février 2005), avec le Relais Culture Europe sur « la coopération culturelle transfrontalière » (mars 2005), avec le CNER sur « le développement économique transfrontalier » (avril 2005).

En terme d'aide à la définition de stratégies d'ensemble

- à la demande de la DIACT la MOT a instruit les candidatures frontalières à l'appel à coopération métropolitaine. Sur les 15 métropoles retenues par le jury, 8 étaient frontalières ou transfrontalières, ce qui mesure les avancées dans la reconnaissance du fait transfrontalier et contribue à modifier en profondeur le paysage français des systèmes urbains métropolitains. La MOT a été chargé en outre d'une mission d'accompagnement et de suivi des sites à composante transfrontalière (animation d'ateliers à Marseille et Lille, les 24 et 29 novembre 2005).
- en octobre 2005 la DIACT et la CDC ont confié à la MOT la réalisation d'une étude portant sur les « solidarités transfrontalières ». Une première phase des travaux fin 2005 a porté sur l'analyse des mécanismes de co-financement des projets.
- à la demande de la DGMT du Ministère de l'Equipement, il a été procédé à la réactualisation de l'état des lieux des transports collectifs transfrontaliers de voyageurs en vue de l'organisation en janvier d'un séminaire avec l'ensemble des acteurs concernés.
- à la demande de la DGUHC du Ministère de l'Equipement un premier travail a été engagé en octobre 2005 sur les problématiques foncières et immobilières dans les agglomérations transfrontalières de Genève et de Bâle.

En terme de projets européens

- le projet européen INTERFORM (réseau européen de formation et de recherche sur les pratiques transfrontalières) a pu trouver sa bonne configuration et son assise financière, après la défection de 2 partenaires importants. Les premiers « Entretiens du transfrontalier » organisés par la MOT, les Universités de Nice, de Gênes et l'Institut International de la Communication de Gênes, se sont déroulés avec succès les 2 et 3 décembre 2005 à Nice sur le thème de « l'amélioration de la performance économique des territoires frontaliers ».
 - à la demande de la direction « Affaires juridiques » du Conseil de l'Europe, la MOT a rédigé un « Guide pratique de la coopération transfrontalière » destiné aux collectivités territoriales et autres acteurs de la coopération des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe.
-

ANNEXES

Annexe 1

Objectifs généraux de la Mission Opérationnelle Transfrontalière pour la période 2005-2007*

Préambule :

La Mission Opérationnelle Transfrontalière, créée en 1997 à l'initiative de la DIACT (ex DATAR) et de la Caisse des Dépôts, atteint aujourd'hui un stade de développement, qui permet de fixer de nouveaux objectifs opérationnels. Les conditions du développement de la MOT ressortent des orientations de la démarche d'évaluation conduite au cours de l'année 2004. Cette évaluation est intervenue au terme de la période de démarrage de la structure ; elle doit permettre de **passer d'un stade expérimental à une véritable stratégie de développement** qui se décline selon les orientations suivantes :

- la confirmation de la spécificité des enjeux du développement transfrontalier qui constituent un axe fort de la future politique de cohésion territoriale de l'Union européenne. L'utilité et l'originalité de l'apport de la MOT pour les territoires confrontés à ces problèmes ont été confirmées.

- l'approfondissement des problématiques transfrontalières : l'assistance technique aux acteurs du développement transfrontalier s'est concentrée dans un premier temps sur l'utilisation des dispositifs de planification et leur convergence autour des projets ; les années récentes ont permis de traiter la recherche de solutions en matière de maîtrise d'ouvrage transfrontalière ; la nouvelle étape concerne la résolution des questions liées aux solidarités économiques et financières.

- la nécessité d'élargir la base partenariale de la MOT : si les territoires de proximité (agglomérations, bassins de vie) demeurent l'échelon de référence des actions transfrontalières, les régions apparaissent de plus en plus comme le garant et le soutien des actions de cohésion territoriale et, à ce titre, doivent être associées au travail d'assistance technique de la MOT. L'autre dimension du nécessaire élargissement du socle partenarial vise l'adhésion des collectivités étrangères dans la perspective d'une ouverture et d'une qualification de plus en plus affirmée du réseau de la MOT à l'échelle européenne.

Les objectifs

Ces objectifs déclinent les orientations générales débattues et approuvées par le Conseil d'Administration de la MOT du 24 novembre 2004, sur la base des propositions faites par la Commission d'évaluation.

1^{ère} orientation :

Ancrer la MOT dans son rôle de mission d'intérêt général, outil d'une véritable stratégie de développement des projets et espaces transfrontaliers.

A ce titre les objectifs de la MOT seront les suivants :

- 1) promouvoir l'insertion du transfrontalier dans tous les documents stratégiques de l'Etat et dans toutes les échelles de planification (régionales, nationales et européennes) en lien étroit notamment avec la DIACT et le Ministère de l'Equipement (préparation de la future période de programmation 2007-2013, appel à coopération métropolitaine...).

* Adoptés par l'Assemblée Générale du 16 juin 2005

- 2) développer l'assistance opérationnelle aux porteurs de projets transfrontaliers et en particulier aider à la constitution de maîtrises d'ouvrage transfrontalières, depuis la mobilisation des partenaires, l'aide à l'émergence et à la définition des projets jusqu'à la création des structures techniques et politiques utiles.
- 3) élargir et consolider le réseau par l'accroissement du nombre des adhérents à l'association (notamment des collectivités étrangères) et le développement de l'information, de la formation et de la recherche, par le biais d'études, de publications, de colloques et de l'évolution du site internet.
- 4) veiller à l'adaptation permanente des réglementations administratives et juridiques pour lever les obstacles et accompagner le développement des projets.

2^{ème} orientation :

Développer un partenariat actif avec les régions pour :

- 1) faciliter l'émergence de nouveaux projets transfrontaliers,
- 2) favoriser l'articulation des programmes et des projets,
- 3) mobiliser les niveaux de compétences utiles (intercommunalités, départements, régions, états, Europe) à la réalisation de projets transfrontaliers,
- 4) couvrir progressivement l'ensemble de la coopération territoriale qui deviendra un objectif à part entière de la politique européenne de cohésion à partir de 2007,
- 5) aider les régions à structurer juridiquement leurs partenariats institutionnels relatifs au portage des programmes et projets européens (articulations législatives nationales et européennes).

3^{ème} orientation :

Aller vers un positionnement de la MOT à l'échelle européenne pour la période 2007-2013, en investissant progressivement le champ du transfrontalier au niveau européen notamment par :

- 1) l'animation et la coordination du projet européen « INTERFORM » sur la période 2005-2007 (INTERFORM : réseau européen de formation et de recherche aux pratiques transfrontalières),
- 2) la préparation d'autres projets (agglomérations transfrontalières...) en vue de la future période de programmation 2007-2013,
- 3) la recherche d'un partenariat global avec le programme INTERACT pour l'assistance technique européenne appliquée au transfrontalier,
- 4) la recherche d'une ou deux interventions en terme d'assistance opérationnelle et du transfert de savoir-faire en direction des pays de l'Est,
- 5) une présence plus affirmée auprès des instances communautaires, et des organismes représentatifs au plan européen, en particulier les associations européennes de collectivités locales.

Annexe 2

Objectifs de la Mission Opérationnelle Transfrontalière pour l'année 2005*

Les objectifs opérationnels de la MOT pour l'année 2005 se situent dans le cadre des objectifs généraux proposés à l'Assemblée Générale pour la période 2005-2007.

Ils se déclinent selon 4 types d'actions :

1. Assistance opérationnelle aux porteurs de projet

Espace franco-genevois

- **Projet « Rectangle d'Or » :**

Mission d'assistance technique pour la diminution des difficultés liées aux disparités transfrontalières.

- **Projet « Etoile Annemasse Genève » :**

Poursuite de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'achèvement des études et la mise en œuvre du projet.

Création d'un Euro-Institut Atlantique-Pyrénées

Achèvement de l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre de l'Euro-Institut Atlantique-Pyrénées.

Assistance à la structuration juridique de l'Espace Mont Blanc et réponse à la demande d'autres sites.

2. Assistance technique aux porteurs de projets transfrontaliers (mise en réseau)

Ces actions d'information, de communication et d'échange sur les pratiques, sont destinées à alimenter les acteurs du transfrontalier et à faciliter leur mise en réseau.

Pour l'année 2005, les actions suivantes sont programmées :

la rédaction et la réalisation de 3 lettres « espaces transfrontaliers » diffusées à 4 500 exemplaires,

- la production d'un cahier thématique sur l'intercommunalité transfrontalière,
- l'actualisation et l'évolution du site Internet (notamment avec des éléments traduits en anglais),
- la mise à jour, la production de nouvelles cartes et la réédition de l'atlas de la coopération transfrontalière,
- la création d'un volet transfrontalier dans l'Observatoire des territoires,
- l'organisation de 4 séminaires (« solidarités transfrontalières », « culture », « développement économique », « transports transfrontaliers »),
- l'accompagnement à la préparation du montage de dossiers européens (agglomérations, bassins fluviaux, espaces naturels...),
- la traduction d'un certain nombre de documents d'information et de vulgarisation d'études et recherches (cahier thématique).

* Adoptés par l'Assemblée Générale du 16 juin 2005

3. Aide à la définition des stratégies d'ensemble

Il s'agit d'une manière générale d'aider l'Etat et les Régions à mieux prendre en compte la dimension transfrontalière dans leurs politiques territoriales et à l'inscrire dans un cadre européen. Cela se traduira en 2005 notamment par les actions suivantes :

- à la demande de la DIACT, réalisation de deux missions :
 - o mission d'expertise des dossiers, des réponses à composante transfrontalière dans le cadre de l'appel à projets « coopération métropolitaine »,
 - o mission de suivi et d'accompagnement des projets de territoire métropolitains à caractère transfrontalier, retenus par le jury de l'appel à projet.
- participation à la définition du cadre stratégique européen,
- lancement d'une étude stratégique sur les solidarités transfrontalières,
- assistance à la Direction des Transports Terrestres du Ministère de l'Équipement pour le développement des transports transfrontaliers,
- assistance à la Direction Générale Urbanisme Habitat Construction du Ministère de l'Équipement pour la poursuite des actions de collaboration engagées (planification et transfrontalier, habitat, sensibilisation du réseau Equipement au transfrontalier),
- partenariat avec plusieurs Ministères (Mission Lamassoure, Mission Grosskost...) pour donner une nouvelle impulsion à la coopération transfrontalière,
- définition et mise en place d'un cadre stratégique partenarial avec les régions frontalières.

4. Positionnement européen de la MOT

Pour 2005, les actions suivantes sont d'ores et déjà programmées :

- lancement, animation et gestion du projet INTERFORM (réseau européen de formation et de recherche aux pratiques transfrontalières),
- assistance à la mise en œuvre du projet COOPMAR (coopération maritime de proximité),
- partenariat avec INTERACT sur le référencement, les contenus en terme de projet et l'articulation des sites internet.

Annexe 3

Sommaires et traductions des newsletters parues en 2005

Newsletter n°11 – Janvier 2005 :

- Articles :
 - Le projet BOSCO (BOulogne Shepway COopération) : un des projets de coopération de proximité les plus riches entre le Kent et le Nord-Pas de Calais. Point de vue d'Isabelle WATIER, Boulogne Développement et de Lynn DOCKAR, BOSCO
 - Le GLCT Regio PAMINA
- Fiche technique :
Typologie des structures de concertation interrégionales

Newsletter n°12 – Février 2005 :

- Articles :
 - La planification transfrontalière dans l'Agglomération trinationale de Bâle (ATB). Point de vue de Frédéric DUVINAGE, Coordinateur général du Bureau d'Aménagement de l'ATB
 - BioValley, un réseau trinational à la pointe des biotechnologies
- Fiche technique :
Santé : cadre juridique et jurisprudence européenne pour l'assurance-maladie des patients transfrontaliers

Newsletter n°13 – Mars 2005 :

- Articles :
 - La Garonne, un fleuve sans frontière. Point de vue de Fabienne SANS, Chargée de Mission, SMEAG
 - Lancement du GLCT « Vis-à-Vis »
- Fiche technique :
Les Eurodistricts à la frontière franco-allemande

Newsletter n°14 – Avril 2005 (français, anglais, allemand) :

- Articles :
 - Les premières rencontres « B2B Eurodistrict » à Lille Grand-Palais. Point de vue de Pascal DELEERSNYDER, Directeur de l'antenne de Tournai de « Cohesium »
 - Fessenheim – Hartheim : Un 12^{ème} pont sur le Rhin en construction
- Fiche technique :
L'Accord franco-belge sur la coopération transfrontalière

Newsletter n°15 – Mai 2005 (français, anglais, italien) :

- Articles :
 - France-Italie-Territoire des Hautes Vallées : « Montagne pour tous ». Point de vue d'Alain BAYROU, Président de la Communauté de communes du Briançonnais
 - Un réseau transfrontalier des villes du Rhin supérieur
- Fiche technique :
Rapport d'Alain LAMASSOURE : les relations transfrontalières des collectivités locales françaises

Newsletter n°16 – Juin 2005 (français, anglais, allemand) :

- Articles :
 - Plateforme transfrontalière Flandre -Dunkerque – Côte d'Opale : signature d'une Charte constitutive. Point de vue d'Alex OBRY, Chargé de mission « Emploi et création d'activité » à la Communauté Urbaine de Dunkerque
 - Afflux de poids lourds en Alsace
- Fiche technique :
Les flux de travailleurs frontaliers en 2005

Newsletter n°17 – Juillet/Août 2005 (français, anglais, allemand) :

- Articles :
 - Saarbrücken-Moselle-Est : Découvrir des musées français et allemands grâce au « Ticket 2005 ». Point de vue de Jacques KOENIG, Directeur Général Adjoint de la Ville de Forbach
 - France-Espagne : nouvelle chaîne de télévision transfrontalière
- Fiche technique :
Les autoroutes de la mer

Newsletter n°18 – Septembre 2005 (français, anglais, italien) :

- Articles :
 - Agglomération franco-valdo-genevoise : début des travaux pour la ligne ferroviaire du « CEVA ». Point de vue d'Alain PIRAT, Directeur de projet CEVA, État de Genève
 - France-Espagne : les nouvelles technologies au service du développement rural
- Fiche technique :
Évolutions juridiques récentes de la coopération transfrontalière

Newsletter n°19 – Octobre 2005 (français, anglais, espagnol) :

- Articles :
 - Coopération franco-espagnole : réunion au sommet. Point de vue de Lucie RAULIN, Chef de service développement local-Europe - Conseil Général des Pyrénées-Orientales
 - Sarre-Lorraine : création d'un abattoir transfrontalier
- Fiche technique :
La nouvelle programmation 2007-2013 et la « Coopération territoriale européenne »

Newsletter n°20 – Novembre 2005 (français, anglais, espagnol) :

- Articles :
 - « Plan Vélo franco-britannique ». Point de vue de Patrick JEANNE, Vice-Président du Conseil Général de Seine-Maritime
 - Projet de Parc Naturel Régional d'Ariège
- Fiche technique :
Comment informer et faire participer la population à l'élaboration des projets transfrontaliers

Newsletter n°21 – Décembre 2005 (français, anglais) :

- Articles :
 - « Coopération hospitalière Flandre maritime – West-Vlaanderen ». Point de vue de Laurent CASTAING, Directeur du Centre hospitalier de Dunkerque et Lieven VERMEULEN, Directeur de la Sint-Augustinuskliniek de Veurne
 - « Forum transfrontalier de l'éducation » franco-suisse
- Fiche technique :
Signature d'un accord sanitaire transfrontalier franco-belge